



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale DIRECCTE du 22 décembre 2017



Date de publication : 22 décembre 2017



PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Edition spéciale du 22 décembre 2017

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est

Arrêté préfectoral n° 2017/1874 du 19 décembre 2017 portant modification de l'arrêté n°2017/1361 du 26/09/2017 fixant la liste initiale des défenseurs syndicaux intervenants en matière prud'homale

Arrêté préfectoral n° 2017/1885 du 22 décembre 2017 portant désignation des membres du comité technique régional de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - activités forestières Grand Est

Arrêté préfectoral n° 2017/1886 du 22 décembre 2017 portant désignation des membres du comité technique régional de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - activités agricoles Bas-Rhin, Haut-Rhin, Meurthe et Moselle, Moselle, Vosges

Arrêté préfectoral n° 2017/1887 du 22 décembre 2017 portant désignation des membres du comité technique régional de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - activités agricoles Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse

Date de publication : 22 décembre 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail
et de l'emploi du Grand Est

ARRETE PREFECTORAL n° 2017/1874

**portant modification de l'arrêté n° 2017/1361 du 26/09/2017
fixant la liste initiale des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

VU le code du travail et notamment ses articles L. 1453-4, L. 1453-7, L.1453-8, R1453-2, D1453-2-1 à D. 1453-2-9 ;

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et notamment son article 259 ;

VU le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement des listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin à compter du 22 juin 2017 ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Danièle GIUGANTI, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/1345 du 4 octobre 2016 fixant la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

VU les propositions de désignation, de modification, ou de retrait des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnelles, nationales et multiprofessionnelles ou représentatives dans au moins une branche présentées par CFE-CGC en date du 22/09/2017, par FO en date du 18/09/2017, du 13/10/2017 et du 8/12/2017, par la CFDT en date du 25/09/2017, du 8/11/2017, du 12/12/2017, par la CGT en date du 30/10/2017 ;

SUR PROPOSITION de la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1: La liste des personnes inscrites en qualité de défenseur syndical pour assister les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel figurant sur l'arrêté n° 2016/1345 est complétée par l'ajout des défenseurs syndicaux suivants :

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
BARTH	Jean-Pierre	Technicien service clients	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin et Haut Rhin
DURR	Christian	Technicien exploitation	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin et Haut Rhin
FLORENCE	Frédéric	Gestionnaire bases de données	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin et Haut Rhin
MEYERE	Patrick	Masseur kinésithérapeute	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin et Haut Rhin
OSMANI	Djamal	Agent de maîtrise	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin et Haut Rhin
OUAMBA DIABOUA	Franck	Technicien informatique	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin et Haut Rhin
PERNOT	Fabien	Ouvrier	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin et Haut Rhin
MATHIS	Dominique	Educateur spécialisé	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle-Vosges
BRUCHLEN	DIDIER	Gestionnaire de moyens	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle-Vosges
WEBER	Kévin	Technicien de maintenance	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle-Vosges
BLANCHETETE	Daniel	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle-Vosges
DELACOTE	Jean-Marie	Agent sécurité incendie – Educateur sportif	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle-Vosges
JOBERT	Patrick	Sans emploi	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle-Vosges

LAURAIN	Denis	Employé	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges
PETITDEMANGE	Stéphane	Employé	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges
MICHAUX	Raymond	Retraité	CFE CGC UD Moselle 2, rue du stade 57050 LONGEVILLE LES METZ	03 54 22 84 88	CFE – CGC (Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres)	Grand Est
DOUCHIN	Thierry	Retraité	CFE CGC UD Meurthe et Moselle 58 bis rue Poincaré 54000 NANCY	03 83 36 40 60	CFE – CGC (Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres)	Lorraine
NEBOUT	Stéphane	Délégué vétérinaire	CFE CGC UD Meurthe et Moselle 58 bis rue Poincaré 54000 NANCY	0383 36 40 60	CFE – CGC (Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres)	Lorraine
BOUVIER	Stéphanie	Psychologue	UD FO Haute Marne 4, rue Guyard 52000 CHAUMONT	03 25 03 09 51	F.O. (Force ouvrière)	Grand Est
BUSSON	Clément	Animateur commercial	UD FO Marne 15 Bd de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	F.O. (Force ouvrière)	Grand Est
DIABI	Khaled	Vendeur expert	UD FO Marne 15 Bd de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	F.O. (Force ouvrière)	Grand Est
JOUANNE	Clément	Opérateur téléphonique	UD FO Marne 15 Bd de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	F.O. (Force ouvrière)	Grand Est
LEJEUNE	Steven	Ambulancier	UD FO Marne 15 Bd de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	F.O. (Force ouvrière)	Grand Est
NOEL	Cyril	Préparateur de commande	UD FO Marne 15 Bd de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	F.O. (Force ouvrière)	Grand Est
THIBAUX	Aurélié	Ambulancière	UD FO Marne 15 Bd de la Paix 51100 REIMS	03 26 47 23 23	F.O. (Force ouvrière)	Grand Est Sauf CPH Reims
GUILLEMAIN	Carole	Juriste	UD FO Haut Rhin 43 avenue de Lutterbach 68200 MULHOUSE	03 89 33 44 77	F.O. (Force ouvrière)	Grand Est
BABOURI	Sonia	Assistante service relations clients	UNSA Bas Rhin 1, rue Sédillot 67000 SRASBOURG	03 90 41 98 95	UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)	Grand Est
BERST	Christelle	Employée service du personnel	UNSA Bas Rhin 1, rue Sédillot 67000 SRASBOURG	03 90 41 98 95	UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)	Grand Est
DUFILS	David	Technicien	11, rue Arthur Habary 08140 FRANCHEVAL	06 08 66 99 47	CGT 08 (Confédération Générale du Travail)	Grand Est

BARRE	Bernard	Retraité	2, porte Saint Nicolas 54120 DENEUVRE	03 83 32 20 14	CGT 54 (Confédération Générale du Travail)	Grand Est
SONNTAG	Patrick	Technicien production	56, rue de Masevaux 68310 WITTELSHEIM	06 19 19 28 52	CGT 68 (Confédération Générale du Travail)	Grand Est
DUTERTE	Yvon	Retraité	25 Grande Rue 55700 BROUENNES	06 46 30 40 80	CGT 55 (Confédération Générale du Travail)	Grand Est
BONOMI	Véronique	Employée de station	8, rue de la Belle Hélène 55320 SOMMEDIÈUE	06 42 55 07 79	CGT 55 (Confédération Générale du Travail)	Grand Est
MANGENOT	Stéphanie	Employée de station	3, rue Haute 55320 GENICOURT SUR MEUSE	06 08 45 64 73	CGT 55 (Confédération Générale du Travail)	Grand Est

Article 2 : La liste des personnes inscrites en qualité de défenseur syndical pour assister les parties devant les conseils de prud'hommes pour les cours d'appel, figurant sur l'arrêté préfectoral n° 2016/1345 du 4 octobre 2016, est modifiée par le retrait des défenseurs suivants :

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
BECK	Antoine	Retraité	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin – Haut Rhin
GERBER	Eric	Comptable	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin – Haut Rhin
ISSLER	Karine	Secrétaire	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin – Haut Rhin
AUXESKI	Patrick	Chargé d'études juridiques	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges
BOUGIE	Claude	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges
GIROUD	Dominique	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges
LEFEITZ	Patrick	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges
MEICHEBECK	Luc	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges
MEICHEBECK	Xavier	Préventeur risques, Comptable, Ressources humaines	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges

THIRION	Bernard	Retraité	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges
VACCARO	Marie	Retraîtée	URI CFDT Lorraine 2 rue du Général Lardemelle BP 80527 57009 METZ Cedex 53	03 87 16 97 80	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Meuse-Meurthe et Moselle- Moselle- Vosges
COURMARCEL	David	Formateur	URI CFDT Champagne Ardenne 1, place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Ardennes-Aube- Marne-Haute Marne
DANIEL	Jean-Marie	Conducteur routier	URI CFDT Champagne Ardenne 1, place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Ardennes-Aube- Marne-Haute Marne
LEPAGE	Christian	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1, place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Ardennes-Aube- Marne-Haute Marne
MOUGE	Gilbert	Retraité	URI CFDT Champagne Ardenne 1, place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Ardennes-Aube- Marne-Haute Marne
PICOT	Danielle	Technicienne	URI CFDT Champagne Ardenne 1, place de Verdun 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 26 90 55	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Ardennes-Aube- Marne-Haute Marne
CHIMENTI	Yohann	Juriste	UD FO Haut Rhin 43 avenue de Lutterbach 68200 MULHOUSE	03 89 60 18 60	F.O. (Force ouvrière)	Haut Rhin
PARIETTI	Sylvain	Juriste	UD FO Haut Rhin 43 avenue de Lutterbach 68200 MULHOUSE	03 89 60 18 60	F.O. (Force ouvrière)	Haut Rhin
BARBIER	Eric	Responsable Laboratoire et matériaux	CFE CGC UD Moselle 2, rue du stade 57050 LONGEVILLE LES METZ	03 54 22 84 88	CFE – CGC (Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres)	Moselle – Bas Rhin
MAYER	Jean-Jacques	Chauffeur	UNSA Bas Rhin 1, rue Sédillot 67000 SRASBOURG	03 90 41 98 95	UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)	Grand Est
PERROTEY	Jacques	Retraité	15, boulevard de la Paix BP 11215 51100 REIMS	03 29 50 38 09	CGT 68 Confédération Générale du Travail)	Cour d'Appel Colmar
WETTERWALD	Georges	Inspecteur recouvrement	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas-Rhin – Haut Rhin

Et par une modification concernant les défenseurs suivants :

NOM	Prénom	Profession	Adresse postale du défenseur syndical pour établissement et publication de la liste	Coordonnées téléphoniques pour joindre le défenseur syndical	Nom de l'organisation syndicale	Périmètre d'intervention du défenseur syndical (le cas échéant)
VETTER	Yannick	Conducteur receveur	URI CFDT Alsace 305 avenue de Colmar BP 70955 67029 STRASBOURG Cedex 1	03 88 79 87 79	CFDT (Confédération française démocratique du travail)	Bas Rhin – Haut Rhin

DEMANGEON	Rémy	Moniteur de formation	28, route de Lerrain 88260 PONT LES BONFAYS	06 45 89 71 00	CGT 88 (Confédération Générale du Travail)	Cour d'appel Nancy
GUILLAUME	Sylvie	Retraitée	66, boulevard Poincaré 55000 BAR LE DUC	06 48 27 64 93	CGT 55 (Confédération Générale du Travail)	Grand Est
DUTHILLEUL	Fanny	Educatrice spécialisée	17, rue Paul Diacre 57000 METZ	06 03 99 17 84	CGT 57 (Confédération Générale du Travail)	Grand Est

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2016/1345 du 4 octobre 2016 sont sans changement.

Article 4 : La liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les 4 ans et peut être modifiée à tout moment si nécessaire, par ajout ou retrait.

Les défenseurs syndicaux susmentionnés sont nommés pour le restant du mandat en cours, soit jusqu'au 4 octobre 2020.

Article 5 : L'inscription sur la liste permet l'exercice de la fonction de défenseur syndical dans le ressort des cours d'appel de la région Grand Est. Toutefois, lorsqu'il a assisté ou représenté la partie appelante ou intimée en première instance, le défenseur syndical peut continuer à assister ou à représenter celle-ci devant une cour d'appel qui a son siège dans une autre région.

Article 6 : La liste des défenseurs syndicaux est tenue à la disposition du public à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, dans chaque conseil des prud'hommes et dans les cours d'appel de la région Grand Est.

Article 7 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 19 DEC. 2017

Le Préfet



Jean-Luc MARX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Grand Est

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 1885 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE REGIONAL DE PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES ACTIVITES FORESTIERES GRAND EST

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L 751-48 et R 751-160 du code rural ;

VU l'arrêté du 25 février 1974 modifié relatif à la composition et au fonctionnement des comités techniques nationaux et des comités techniques régionaux, notamment le chapitre II ;

VU l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif à la composition et au fonctionnement des comités techniques nationaux et régionaux des secteurs d'activité agricole modifiant l'arrêté du 25 février 1974 ;

VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Danièle GIUGANTI, Directrice régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

VU les propositions des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs reconnues les plus représentatives dans la région ;

VU l'avis de Mme la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le Comité Technique Régional de Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles des Salariés Agricoles activités forestières Grand Est est composé comme suit :

I – En qualité de représentants des employeurs de main d'œuvre

I-A- Au titre de la Fédération Nationale du Bois

Membres titulaires :

- M. Christophe CIOLLI / CIOLLI Frères SA - 34 route de Seicheprey – 54470 BEAUMONT
- M. Gérard ORIEL / Société Forestière ORIEL - 27 rue de la Gare – 88430 CORCIEUX

Membres suppléants :

- M. Philippe GERMAIN / SAS SMPF - 6 chemin des Charmilles – 88160 LE MENIL
- M. Marc BASTIEN / SAS Scierie BASTIEN - 65 route de Saales – 88100 REMOMEIX

I-B - Au titre du Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs

Membre titulaire :

- Mme Isabelle WININGER / Pépinières Wadel Wininger - 1 route de Delle – 68580 UEBERSTRASS

I-C- Au titre des Entrepreneurs des Territoires Grand Est

Membre titulaire :

- M. Robert DIEUDONNE / 9 rue de la Goutte – 88600 BELMONT SUR BUTTANT

Membre suppléant :

- M. Joël COIATELLI / 5 rue Haute – 54470 LIRONVILLE

I-D- Au titre de la Fédération des Syndicats de Forestiers Privés

Membres titulaires :

- M. Nicolas BERNHART / 1 Floessplatz – 67190 MOLKIRCH
- M. Patrice BONHOMME / La Foulerie - Route de Pont à Bar – 08160 HANNOGNE ST MARTIN

Membres suppléants :

- M. Patrick FRACHE / 6 rue du Lavoir – 67290 LA PETITE PIERRE
- M. Jacques DOYON / 52320 VOUECOURT

II- En qualité de représentants des syndicats de salariés agricoles

II- A – Au titre de l'UNSA Agriculture Agroalimentaire

Membre titulaire :

- M. Francis MUHR / 35 rue Basse La Pelle – 67130 LUTZELHOUSE

Membre suppléant :

- M. Thierry OTT / 21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET Cedex

II- B- Au titre de l'Union Régionale des Syndicats CFE- CGC

Membre titulaire :

- M. Hubert KOSCHER / 25 rue de Betteli – 57230 BAERENTHAL

II-C-Au titre de la FNAF-CGT

Membre titulaire :

- M. Thierry GASPARD / 5 rue du Saulcy – 88130 FLOREMONT

Membre suppléant :

- M. André THOMAS / 7 rue des Mésanges – 67120 DUPPIGHEIM

II- D- Au titre du syndicat CFTC

Membre titulaire :

- M. Didier HILBERT / 4 route d'Aboncourt – 57920 HOMBOURG BUDANGE

Membre suppléant :

- M. Patrick ANTOINE / 7 rue de Bourgogne – 57550 FALCK

II-E-Au titre du syndicat FO

Membre titulaire :

- A désigner

Membre suppléant :

- A désigner

II-F-Au titre du syndicat CFDT

Membre titulaire :

- A désigner

Membre suppléant :

- A désigner

Article 2

Les membres ci-dessus désignés sont nommés pour une période de quatre ans à compter du 23 novembre 2017.

Article 3

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 22 DEC. 2017
Le Préfet,



Jean-Luc MARX



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Grand Est

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 1886 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE REGIONAL DE PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES ACTIVITES AGRICOLES BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L 751-48 et R 751-160 du code rural ;

VU l'arrêté du 25 février 1974 modifié relatif à la composition et au fonctionnement des comités techniques nationaux et des comités techniques régionaux, notamment le chapitre II ;

VU l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif à la composition et au fonctionnement des comités techniques nationaux et régionaux des secteurs d'activité agricole modifiant l'arrêté du 25 février 1974 ;

VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Danièle GIUGANTI, Directrice régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

VU les propositions des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs reconnues les plus représentatives dans la région ;

VU l'avis de Mme la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le Comité Technique Régional de Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles des Salariés Agricoles activités agricoles des départements de Meurthe et Moselle, de Moselle, des Vosges, du Bas Rhin et du Haut Rhin est composé comme suit :

I – En qualité de représentants des employeurs de main d'œuvre

I A- Au titre de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Membres titulaires :

- M. Stéphane CHAISE / Domines SCHLUMBERGER - 100 rue Théodore Deck – BP 10 – 68501 GUEBWILLER Cedex
- M. Dominique SAUTRE / EARL Les Lombrics - 91 rue de Mirecourt – 88800 HARREVILLE
- Mme Nathalie KAMMERER / 50 rue de la Gare– 67118 GEISPOLSHEIM

Membres suppléants :

- Mme Simone KIEFFER / 12 avenue de la Foire aux Vins – BP 91225 – 68012 COLMAR Cedex
- M. Joseph LEICHNER / EARL LEICHNER * 40 A rue Haute – 67270 MINVERSHEIM
- M. Pierre MARIN / 15 bis grande rue – 54280 SEICHAMPS

I-B - Au titre des Entrepreneurs des Territoires Grand Est

Membre titulaire :

- M. Claude GRETTTER / 17 rue Principale – 68220 MICHELBAACH LE HAUT

Membre suppléant :

- M. Bernard DISS / 32 rue Horst Dassler – 67700 LANDERSHEIM

I-C- Au titre de l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage du Nord-Est

Membre titulaire :

- M. Jacky WOLF / WOLF René et Fils - 6 rue de Bietlenheim – 67720 HOERDT

Membre suppléant :

- M. Gérard JOST / ALSAVERT - 1 route de Flexbourg – 67310 BERGBIETEN

I-D- Au titre de la Coopération Agricole

Membre titulaire :

- M. Laurent LEGAND / EMC2 – BP 30045 - Bras sur Meuse – 55101 VERDUN Cedex

II- En qualité de représentants des syndicats de salariés agricoles

II- A – Au titre de l'UNSA Agriculture Agroalimentaire

Membre titulaire :

- M. Pascal JAPPELLE / 25 rue de la Vallée – 57195 WOUSTVILLER

Membre suppléant :

- M. Thierry OTT / 21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET Cedex

II- B- Au titre de l'Union Régionale des Syndicats CFE- CGC

Membre titulaire :

- M. Jean-Louis MORIUS / 7 rue Debraux – 55170 ANCERVILLE

Membre suppléant :

- M. Marc SCHNEIDER / Domaine OLLWILLER – 68500 WUENHEIM

II-C-Au titre de la FNAF-CGT

Membre titulaire :

- M. André THOMAS / 7 rue des Mésanges – 67120 DUPPIGHEIM

Membre suppléant :

- Mme Renée ELTER / 7 rue des Dahlias – 67116 REICHSTETT

II- D- Au titre du syndicat CFTC

Membre titulaire :

- M. Claude VANYEK / 6 rue des Etangs – 68210 BELLEMAGNY

Membre suppléant :

- Mme Ana ECKLE / 67 rue du Vignoble – 68230 KATZENTHAL

II-E- Au titre du syndicat FO

Membre titulaire :

- A désigner

Membre suppléant :

- A désigner

II-F- Au titre du syndicat CFDT

Membre titulaire :

- A désigner

Membre suppléant :

- A désigner

Article 2

Les membres ci-dessus désignés sont nommés pour une période de quatre ans à compter du 23 novembre 2017.

Article 3

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **22 DEC. 2017**
Le Préfet,



Jean-Luc MARX



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Grand Est

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/1087
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE REGIONAL
DE PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES
ACTIVITES AGRICOLES ARDENNES, AUBE, MARNE,
HAUTE-MARNE, MEUSE

LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L 751-48 et R 751-160 du code rural ;

VU l'arrêté du 25 février 1974 modifié relatif à la composition et au fonctionnement des comités techniques nationaux et des comités techniques régionaux, notamment le chapitre II ;

VU l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif à la composition et au fonctionnement des comités techniques nationaux et régionaux des secteurs d'activité agricole modifiant l'arrêté du 25 février 1974 ;

VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Mme Danièle GIUGANTI, Directrice régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

VU les propositions des organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs reconnues les plus représentatives dans la région ;

VU l'avis de Mme la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

ARRETE

Article 1^{er}

Le Comité Technique Régional de Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles des Salariés Agricoles activités agricoles des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Meuse est composé comme suit :

I – En qualité de représentants des employeurs de main d'œuvre

I-A- Au titre de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Membres titulaires :

- M. Christophe PERNET / 3 hameau Le Pont de Bois – 51530 CHAVOT COURCOURT
- M. Jean-Baptiste BARTOLI / 1 chemin de Chaillot – 08360 CONDE LES HERY
- M. Jean-Christophe LEGLANTIER / 6 rue des Vignes – 51120 SAUDOY

Membres suppléants :

- Mme Christiane CARRE BOBAN / 5 rue de Micaille – 51380 VAUDEMANGE
- M. Dominique CLYTI / 24 rue des Fontaines – 10400 FONTENAY DE BOSSERY
- M. Jean THIERRY / 3 rue du pont de Cisaumont – 55120 AUBREVILLE

I-B - Au titre des Entrepreneurs des Territoires Grand Est

Membre titulaire :

- M. Christian LEMERY / 30 grande rue – 51800 ST MARD SUR AUVE

I-C- Au titre de l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage du Nord-Est

Membre titulaire :

- M. Marc DOUBLIER / Agence ID VERDE de Charleville - Route de Belval – 08000 WARCQ

Membre suppléant :

- M. Daniel CAMBLAT / SEV - Côte Paquette – 55100 HAUDAINVILLE

I-D- Au titre de la Coopération Agricole

Membre titulaire :

- M. Cédric FAUPIN / 36 rue Grandval – 51100 REIMS

Membre suppléant :

- M. Patrick BRISSON / 23 voie du Mont – 51460 LEPINE

II- En qualité de représentants des syndicats de salariés agricoles

II- A – Au titre de l'UNSA Agriculture Agroalimentaire

Membre titulaire :

- M. Thomas JANIER DUBRY / 10 rue Pierre et Marie Curie – 55000 BAR LE DUC

Membre suppléant :

- M. Thierry OTT / 21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET Cedex

II- B- Au titre de l'Union Régionale des Syndicats CFE- CGC

Membre titulaire :

- M. Jean-Louis MORIUS / 7 rue Debraux – 55170 ANCERVILLE

Membre suppléant :

- M. Pascal BRACHET / 4 route d'Eteignères – 08260 MAUBERT FONTAINE

II-C-Au titre de la FNAF-CGT

Membre titulaire :

- M. Dominique DOGNON / 1 rue Gros Didier – 55300 ROUVROIS SUR MEUSE

Membre suppléant :

- M. Doris WARTH / 5 rue Sous la Ville – 55210 CREUE

II- D- Au titre du syndicat CFTC

Membre titulaire :

- M. Antoine BURKHARD / 32 rue de la Lilière – 08300 SON

Membre suppléant :

- M. Laurent FRANQUET / 4 grande rue – 51130 LOISY EN BRIE

II- E- Au titre du syndicat FO

Membre titulaire :

- A désigner

Membre suppléant :

- A désigner

II- F- Au titre du syndicat CFDT

Membre titulaire :

- A désigner

Membre suppléant :

- A désigner

Article 2

Les membres ci-dessus désignés sont nommés pour une période de quatre ans à compter du 23 novembre 2017.

Article 3

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 22 DEC. 2017
Le Préfet,



Jean-Luc MARX